

30 SEP. 2020

SOUS-PREFECTURE
FIGEAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL
N° 20200923 -05

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 22
- présents = 18
- votants = 21

L'an deux mille vingt, le 23 septembre, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à VAYRAC, sous la présidence de Monsieur AYROLES Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc

Date de la convocation : 15 septembre 2020

Présents 18 :

AUBRUN Jeanine, AYROLES Francis, BERTHOUMIEU Marie, CANCHES Michel, CESANO Lionel, DA FONSECA Thierry, DELANDE Claire, FOUCHE Jean-Claude, JAUZAC Catherine, LAVERGNE AZARD Loïc, LEROUX Michel, LEYGNAC Jean-Claude, MEILHAC Sébastien, NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, PEYRICAL René, RANOUIL Philippe, TEULIERE Jean-Michel

Absents excusés ayant donné pouvoir 3 :

ARAQUE Fausto à NAYRAC Jean-Luc, BES Didier à FOUCHE Jean-Claude et THEBAUD Michel à TEULIERE Jean-Michel

Absents dont excusés 1 :

BOUCHEZ Murielle

OBJET : ELECTION DU MEMBRE DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL.

Vu l'arrêté DCL/2019/067 portant création du Syndicat Mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 20200923-04 fixant le nombre de membre,

Vu la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020, et plus particulièrement l'article 4 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaire de juin 2020 et à reporter les élections consulaires : « Par dérogation à l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité d'un syndicat mixte mentionné à ce même article, se réunit dans sa composition renouvelée au plus tard le 25 septembre 2020. Cette disposition n'est pas applicable aux syndicats mixtes qui ne comportent parmi leurs membres, aucune commune où le premier tour du renouvellement général des conseils municipaux organise le 15 mars 2020 n'a pas été conclusif ni aucun établissement public de coopération intercommunale comportant parmi ses membres une telle commune. »

Vu le procès-verbal de l'élection du membre annexé à la présente délibération,

En l'absence de décision particulière et comme pour ce qui est de l'élection des vice-présidents, il convient de procéder à une élection d'un autre membre du Bureau au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- Proclame Monsieur Michel THEBAUD membre du bureau autre que le président et les vice-présidents (Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote : 0 - Nombre de votants : 21 - Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 0 - Nombre de suffrages exprimés : 21 – Nombre de suffrages obtenus : 21) et le déclare installé ;
- Autorise Monsieur AYROLES Francis à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

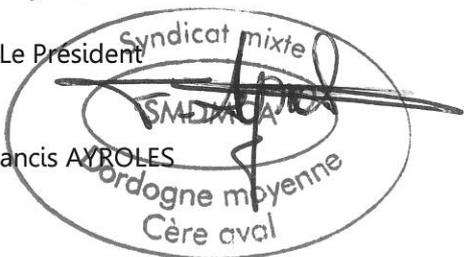
Publié et notifié le

Acte rendu exécutoire

Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président
Francis AYROLES



Syndicat mixte
SMDMA
Centre-Val de Loire
Cère aval

La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

REÇU LE
30 SEP. 2020
SOUS-PREFECTURE
FIGEAC

SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL

PROCES VERBAL
ELECTION MEMBRE DU BUREAU

L'an deux mille vingt, le 23 septembre à 18 heures 30 se sont réunis à la salle des fêtes à VAYRAC, les membres du comité syndical, sur la convocation qui leur a été adressée le 15 septembre 2020.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 22

Présents : 18

AUBRUN Jeanine, AYROLES Francis, BERTHOUMIEU Marie, CANCHES Michel, CESANO Lionel, DA FONSECA Thierry, DELANDE Claire, FOUCHE Jean-Claude, JAUZAC Catherine, LAVERGNE AZARD Loïc, LEROUX Michel, LEYGNAC Jean-Claude, MEILHAC Sébastien, NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, PEYRICAL René, RANOUIL Philippe, TEULIERE Jean-Michel.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 3

ARAQUE Fausto à NAYRAC Jean-Luc, BES Didier à FOUCHE Jean-Claude, et THEBAUD Michel à TEULIERE Jean-Michel.

Absents dont excusés : 1

BOUCHEZ Murielle

Monsieur AYROLES Francis élu président préside l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du comité, a dénombré 18 délégués présents et 3 pouvoirs (dont il a donné lecture) et a constaté que la condition de quorum posée au CGCT est remplie.

Désignation d'un secrétaire de séance =

Monsieur LAVERGNE AZARD Loïc a été désigné secrétaire de séance par le comité syndical.

Constitution du bureau =

Le comité syndical, à l'unanimité, a désigné deux assesseurs pour le déroulement des opérations de vote :

- Madame AUBRUN Jeannine
- Monsieur MEILHAC Sébastien

Monsieur AYROLES Francis expose que les membres du bureau sont élus comme le président au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le/la plus âgé/e est déclaré/e élu/e.

Après appel à candidature, il est procédé dans les mêmes formes que pour l'élection du Président, à l'élection des membres du bureau.

ELECTION DU PREMIER MEMBRE :

- Résultats du premier tour de scrutin

Candidat/e/s : Monsieur THEBAUD Michel

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 21

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

Nom – Prénom candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur THEBAUD Michel	21	Vingt et un

- Résultats du deuxième tour de scrutin

Candidat/e/s :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (enveloppes déposées) :

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau :

Nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue :

Nom – Prénom candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

- Résultats du troisième tour de scrutin

Candidat/e/s :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (enveloppes déposées) :

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau :

Nombre de suffrages exprimés :

Majorité relative :

Nom – Prénom candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

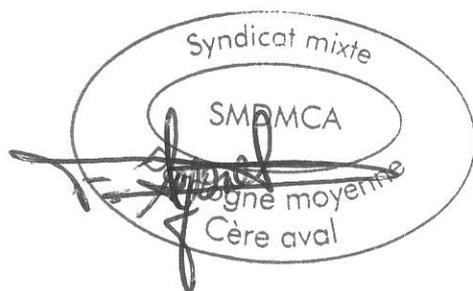
- Proclamation de l'élection du premier membre =

Monsieur THEBAUD Michel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre au bureau syndical et a été immédiatement installé.

- Clôture du procès-verbal =

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 23 septembre 2020 à 19 heures 45 minutes en double exemplaire a été après lecture, signé par le/la Président/e, les assesseurs et le/la secrétaire.

Le/la Président/e,



The logo consists of three concentric ovals. The outermost oval contains the text "Syndicat mixte". The middle oval contains "SMCMCA". The innermost oval contains "Basse-Normandie moyenne" and "Cère aval". A handwritten signature is written across the logo, overlapping the text.

Le/la secrétaire,



A handwritten signature consisting of several loops and a horizontal line.

Les assesseurs,



Two handwritten signatures, one on the left and one on the right, both consisting of multiple overlapping strokes.

